

RÈGLEMENT N° 2021-466

RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS INCLUANT LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité à adopter un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

ATTENDU QU'il est juste et équitable que les services ou activités offerts par la municipalité soient financés en partie par ceux qui les utilisent ou les requièrent;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la tarification en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Gervais Gagné lors de la séance du 22 février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :
 - a) organisme à but lucratif : organisme non-reconnu qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité dans le but de faire un profit;
 - b) organisme partenaire : organisme reconnu selon la politique de reconnaissance du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles;
 - c) organisme privé : organisme à caractère privé, qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité récréative s'adressant spécifiquement à ses membres, employés;
 - d) non résident : toute personne physique n'ayant pas le statut de résident au sens du présent règlement;
 - e) résident : toute personne physique ayant son domicile ou qui est propriétaire d'un immeuble ou qui occupe une place d'affaires, sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;
 - f) abonné : toute personne physique inscrite et ayant obtenu une carte d'abonné de la bibliothèque;
 - g) Ville : la Ville de Sept-Îles;
 - h) abonné adulte : tout abonné âgé de quatorze (14) ans et plus;
 - i) abonné enfant : tout abonné âgé de treize (13) ans et moins.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Les tarifs établis aux termes du présent règlement incluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) lorsqu'applicables.

Règlement n° 2021-466 (suite)

4. Les tarifs décrétés par le présent règlement sont applicables à compter du 1^{er} mai de chaque année pour les années 2021, 2022 et 2023 et le demeureront après le 30 avril 2023 si aucune autre tarification n'est adoptée par le conseil municipal afin de remplacer ceux-ci.

TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS

5. Terrains de jeux et discos

Pour tout enfant désirant participer aux terrains de jeux et/ou discos organisés par la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe A.

6. Arénas

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les arénas, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe B.

7. Plateaux extérieurs

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les différents plateaux sportifs de la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe C.

8. Centre socio-récréatif

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser les services dispensés au Centre socio-récréatif ou louer les locaux situés dans ce bâtiment municipal, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe D.

9. Salles communautaires

Pour toute personne ou groupe désirant louer les différentes salles communautaires appartenant à la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe E.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

10. Abonnement

Les résidents et les non-résidents de la Ville de Sept-Îles peuvent s'abonner à la bibliothèque municipale.

11. Coût de l'abonnement

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de la Ville. Pour les non-résidents, le tarif d'abonnement annuel est de quarante dollars (40 \$).

12. Paiement

Les frais annuels d'abonnement doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables.

13. Procédure d'abonnement

Toute personne désirant devenir un abonné de la bibliothèque municipale doit présenter les pièces d'identité requises pour établir son lieu de résidence, signer sa fiche d'inscription en présence d'un employé de la bibliothèque ainsi que sa carte et s'engager à respecter les règlements de la bibliothèque et ses politiques.

Règlement n° 2021-466 (suite)

14. 13 ans et moins

Toute personne de treize (13) ans et moins qui désire s'abonner doit faire signer sa fiche d'inscription par un parent ou un tuteur, en présence d'un employé de la bibliothèque.

La personne qui signe une fiche d'inscription pour un enfant de treize (13) ans et moins se porte garante de cet enfant et est responsable, le cas échéant, des frais de retard et des dommages encourus par l'abonné enfant.

15. Tarifification

Toute personne désirant bénéficier des services offerts par la bibliothèque municipale doit être abonnée et acquitter les coûts de location et autres, le cas échéant, selon la tarification prévue à l'annexe « F » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

DISPOSITIONS FINALES

16. Les annexes A, B, C, D, E et F font parties intégrantes du présent règlement.

17. La directrice du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles est responsable de l'application des tarifs décrétés par le présent règlement.

18. Le présent règlement remplace le règlement n° 2018-397 « Règlement révisant la tarification de certains biens, services ou activités de loisirs incluant la bibliothèque » et son amendement.

19. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et aura effet à compter du 1^{er} mai 2021.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 février 2021
- **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 22 février 2021
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 8 mars 2021
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 17 mars 2021
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 17 mars 2021
- **MISE EN APPLICATION DES TARIFS** le 1^{er} mai 2021

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE A

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023
Terrains de jeux			
1 ^{er} enfant	20 \$/enfant/sem.	20 \$/enfant/sem.	20 \$/enfant/sem.
2 ^e enfant	18 \$/enfant/sem.	18 \$/enfant/sem.	18 \$/enfant/sem.
3 ^e enfant	15 \$/enfant/sem.	15 \$/enfant/sem.	15 \$/enfant/sem.
4 ^e enfant et suivants	15 \$/enfant/sem.	15 \$/enfant/sem.	15 \$/enfant/sem.
Terrains de jeux avec service de garde			
1 ^{er} enfant	40 \$/enfant/sem.	40 \$/enfant/sem.	40 \$/enfant/sem.
2 ^e enfant	38 \$/enfant/sem.	38 \$/enfant/sem.	38 \$/enfant/sem.
3 ^e enfant	35 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.
4 ^e enfant et suivants	35 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.	35 \$/enfant/sem.
Discos			
	2 \$ / enfant	2 \$ / enfant	2 \$ / enfant

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE B

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023	Note
Aréna Conrad-Parent et Aréna Guy-Carbonneau				
Location de glace				
Ligue avec contrat (1 saison)	155 \$/ heure	155 \$/ heure	158 \$/ heure	
Location occasionnelle	215 \$/ heure	215 \$/ heure	218 \$/ heure	
Privé : (tournois entreprises, Alouette) (entretien ménager inclus)	215 \$/ heure	215 \$/ heure	218 \$/ heure	
Scolaire : écoles de hockey, de patin, sports-études	32 \$/ heure	32 \$/ heure	35 \$/ heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Tournoi avec glace				
Privé : agents correctionnels, de la santé, Alouette (entretien ménager non inclus)	155 \$/ heure	155 \$/ heure	155 \$/ heure	
Lucratif (entretien ménager non-inclus)	100 \$/ heure	100 \$/ heure	103 \$/ heure	
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Surface sans glace				
Journée familiale, cirque, etc. (entretien ménager et préparation en sus)	34 \$/ heure	34 \$/ heure	37 \$/ heure	2
Patinage libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Patinage familial	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Patinage adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Hockey libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE C

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023	Note
Terrains de baseball (Lorenzo-Labrecque et Jean Turbis)				
Ligue et tournoi balle molle	34 \$/heure	34 \$/heure	35 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	73 \$/heure	74 \$/heure	74 \$/heure	2
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain de balle-molle (Steve-Duchesne et Queen Elizabeth High School)				
Ligue	34 \$/heure	35 \$/heure	35 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	73 \$/heure	74 \$/heure	74 \$/heure	2
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain synthétique (Cégep de Sept-Îles)				
Ligue / privé	72 \$/heure	72 \$/heure	74 \$/heure	
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrain naturel (Aréna Conrad-Parent, aréna Guy-Carbonneau, piste Guillaume-Leblanc et école Manikoutai)				
Ligue / privé	77 \$/heure	77 \$/heure	77 \$/heure	
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE C (SUITE)

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023	Note
Piste et pelouse (Piste d'athlétisme Guillaume-Leblanc)				
Événement privé ou lucratif	74 \$/heure	74 \$/heure	74 \$/heure	2
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Tennis extérieur (Centre socio-récréatif)				
Enfant (moins de 18 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Adulte (18 ans et plus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Évènement privé	20 \$/heure	20 \$/heure	20 \$/heure	
Scolaire	32 \$/heure	32 \$/heure	35 \$/heure	1
Tennis extérieur (Cégep de Sept-Îles et Steve-Duchesne)				
Activités libres	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Terrains de volleyball (4 terrains avenue Arnaud)				
Ligue	45 \$/soir	45 \$/soir	46 \$/soir	
Privé	34 \$/soir	34 \$/soir	35 \$/soir	
Lucratif	62 \$/soir	62 \$/soir	63 \$/soir	
Terrain de volleyball (Roger Smith)				
Ligue	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Privé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Parc Holliday, Patinoire Camille-Marcoux et Ferland				
Patinoire avec bandes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Anneau glacé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Glissade	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Ski de fond	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Parc Camille-Marcoux (Patinoire)				
Ligue Roller-Hockey	20\$/heure	20\$/heure	20\$/heure	

Note 1 : Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

Note 2 : Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

Note 3 : Facturation des coûts excédentaires si un surveillant est nécessaire.

Règlement n° 2021-466 (suite)

ANNEXE D

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023	Note
Centre socio-récréatif				
Entrée piscine				
Enfant (moins de 18 ans)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
Adulte (18 ans et plus)	3 \$/personne	3 \$/personne	3 \$/personne	1
Adulte (60 ans et plus)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
Cours de natation enfant				
1 ^{er} enfant	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	
2 ^e enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
3 ^e enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
4 ^e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Cours adulte				
Session de 12 cours	75\$/adulte/ session	75\$ adulte/ session	75\$ adulte/ session	
Piscine				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	40\$/heure	40\$/heure	41\$/heure	2
Organisme à but lucratif	75\$/heure	75\$/heure	76\$/heure	2
Évènement privé	63\$/heure	63\$/heure	64\$/heure	2
Gymnase et Dojo Gilles-Deschamps				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	26\$/heure	26\$/heure	27\$/heure	
Organisme à but lucratif	68\$/heure	68\$/heure	69\$/heure	
Évènement privé	46\$/heure	46\$/heure	47\$/heure	
Dojo-studio				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	21\$/heure	21\$/heure	22\$/heure	
Organisme à but lucratif	33\$/heure	33\$/heure	34\$/heure	
Évènement privé	30\$/heure	30\$/heure	31\$/heure	
Salle de réunion				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	14\$/heure	14\$/heure	15\$/heure	
Organisme à but lucratif	30\$/heure	30\$/heure	31\$/heure	
Évènement privé	22\$/heure	22\$/heure	23\$/heure	
Salle de conditionnement				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	27\$/heure	27\$/heure	28\$/heure	
Organisme à but lucratif	48\$/heure	48\$/heure	49\$/heure	
Évènement privé	46\$/heure	46\$/heure	47\$/heure	
Théâtre				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	26\$/heure	26\$/heure	27\$/heure	
Organisme à but lucratif	68\$/heure	68\$/heure	69\$/heure	
Évènement privé	46\$/heure	46\$/heure	47\$/heure	

Note 1 : À l'achat d'une carte de 10 visites et plus, un rabais de 25% sera accordé.

Note 2 : Selon les règlements des bains publics au Québec, le salaire horaire du ou des sauveteurs sera ajouté au tarif de location de la piscine.

ANNEXE E

	Tarif au 1 ^{er} mai 2021	Tarif au 1 ^{er} mai 2022	Tarif au 1 ^{er} mai 2023	Note
Sites périphériques				
Salles communautaires				
Organisme partenaire ou comité de loisirs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	15 \$ / heure 100\$/ jour	15 \$ / heure 100\$/ jour	15 \$ / heure 100\$/ jour	1
Organisme à but lucratif	30 \$ / heure 200\$/ jour	30 \$ / heure 200\$/ jour	31 \$ / heure 200\$/ jour	1
Évènement privé	25 \$ / heure 150\$/ jour	25 \$ / heure 150\$/ jour	25 \$ / heure 150\$/ jour	1
Gymnase Centre Roger-Smith				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	26 \$ / heure 150\$/ jour	26 \$ / heure 150\$/ jour	27 \$ / heure 150\$/ jour	1
Organisme à but lucratif	50 \$ / heure 320\$/ jour	50 \$ / heure 320\$/ jour	50 \$ / heure 320\$/ jour	1
Évènement privé	46 \$ / heure 280\$/ jour	46 \$ / heure 280\$/ jour	47 \$ / heure 280\$/ jour	1

Note 1 :

- Une réservation d'un bloc de deux (2) heures minimum est obligatoire.
- Une réservation par jour représente une réservation pour huit (8) heures.

ANNEXE F

ABONNEMENT SELON LES CATÉGORIES D'USAGERS

	Catégorie d'abonnés	Durée	Coût
RÉSIDENTS	Enfants / jeunes (0 à 13 ans)	12 mois	Gratuit
	Adultes (14 ans et plus)	12 mois	
	Adultes (55 ans et plus)	12 mois	
	Organismes résidents	12 mois	
	Employés de la bibliothèque	Durée de l'emploi	
Non-résidents (adultes, enfants, organismes)		12 mois	40 \$

CIRCULATION DES DOCUMENTS, RETARDS ET AMENDES

ADULTES ET ENFANTS

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	Coût / unité / jour
Livres (8) et livres audio (5)	8	gratuit	21	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Livres à succès	3	3 \$	21	0,25 \$
Revue	8	gratuit	21	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Séries télévisées	5	3 \$	7	3 \$
DVD (fiction)	5	3 \$	3	3 \$
DVD (documentaire)	5	3 \$	21	3 \$
Disques compacts	5	gratuit	21	0,50 \$
Jeux vidéo	3	4 \$	7	4\$

ORGANISMES

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	(Coût / unité / jour)
Livres	50	gratuit	30	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Revue	20	gratuit	30	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)

- Prêt maximum de **trois** documents sur un même sujet.
- Pour tout abonné qui atteint un solde de 5 \$ à son dossier (amendes, frais de location, documents perdus ou abimés), le droit d'emprunter est suspendu
- Prêt entre bibliothèque : Frais de retard : 1 \$ / jour (maximum de 10 \$).

MAXIMUM d'amende à payer APPLIQUÉ sur chaque type de documents

Documents prêtés : Livres, revues, livres audio, CD-ROM	10\$	Un délai de <u>grâce</u> de 3 jours est accordé sur les livres, livres audio et revues avant qu'une amende soit calculée. <u>Aucun délai</u> sur les DVD, DC, jeux vidéo et livres à succès
Documents en location : DVD, DC, livres à succès et jeux vidéo	10\$	

Règlement n° 2021-466 (suite)

Frais pour réservation ou demande de prêt entre bibliothèque non réclamée

Si un usager fait une réservation ou une demande de prêt entre bibliothèques, il a deux jours pour venir récupérer son document suite à l'appel des employés faute de quoi, une pénalité de 1\$ sera inscrite à son dossier.

ANNEXE F (SUITE)

MATÉRIEL ENDOMMAGÉ OU PERDU

Tous les documents sont la propriété de la Ville de Sept-Îles et sont des biens collectifs mis à la disposition des citoyens.

Un abonné qui retourne un document endommagé doit payer les coûts encourus par la bibliothèque pour sa réparation ou son remplacement. La décision de réparer ou remplacer un document endommagé dépend du bris constaté par l'employé.

FRAIS DE REMPLACEMENT OU DE RÉPARATION

Remboursement des documents perdus * :	Coût du document + 5 \$ de frais de traitement
Livre	
Document audiovisuel ou multimédia faisant partie d'un document multi-support (par exemple : cours de langues, manuels d'informatique, livres audio)	

* Si un usager retrouve et rapporte le document perdu et payé dans un délai de 6 mois, il pourra être remboursé. Après ce délai, le document sera considéré officiellement perdu. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Remboursement des documents détériorés :	Coût du document + 5 \$ de frais de traitement
Livre mouillé ou taché	
Livre déchiqueté par un animal	
Disque compact rayé ou cassé DVD brisé	

Autres frais réclamés :	Coût
Carte perdue ou mutilée (remplacement)	2 \$
Perte de la pochette de présentation ou livret d'accompagnement d'un disque compact, d'un CD-ROM ou manuel d'instructions d'un CD-ROM	5 \$
Document endommagé mais réparable : page déchirée, sac de plastique pour document multimédia, tranche salie, etc. Perte d'une pièce d'un livre-jeu	5 \$
Frais de reliure	10 \$

Autres pertes :	15 \$ + 5 \$ de frais de traitement
Livre dont le prix est inconnu	

ANNEXE F (SUITE)

RÉSEAU INFORMATIQUE (Internet et bureautique)

Service	Clientèle	Coût	
Internet et bureautique	Adulte	Gratuit pour les membres 1 heure à la fois 2 \$ / h pour les non-membres	
	Enfant / jeune	Gratuit pour les membres 1 heure à la fois 1 \$ / h pour les non-membres	
Impressions à partir d'un poste informatique	Tous	0,15 \$	Noir et blanc (texte)
		0,25 \$	Noir et blanc (pleine page)
		0,75 \$	Couleur (pleine page)
Photocopies	Tous	0,15 \$	Noir et blanc 8 ½ X 11
		0,25 \$	Noir et blanc 8 ½ X 14
		0,50 \$	Noir et blanc 11 X 17
		0,75 \$	Couleur 8 ½ X 11
		1,00 \$	Couleur 8 ½ X 14
		1,25 \$	Couleur 11 X 17
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réservation 48 heures à l'avance acceptée sur place seulement (payable lors de la réservation et non remboursable) ▪ Réservation annulée après 10 minutes de retard. ▪ Utilisation d'une heure (maximum) renouvelable au besoin si disponibilité. ▪ Gratuit pour la recherche ▪ Gratuit pour un usager qui désire : <ul style="list-style-type: none"> ➢ imprimer un document (il paiera le coût de l'imprimerie seulement); ➢ vérifier s'il a reçu des courriels s'il n'en a que pour un maximum de 10 minutes. 			

VENTE DE DOCUMENTS USAGÉS

Une vente de documents usagés se tient habituellement une fois l'an, entre juin et septembre. Les documents sont vendus aux coûts suivants :

Livres pour adultes	1 \$
Livres de poche pour adultes	0,50 \$
DC, DVD	1 \$
Revue	0,25 \$
Livres pour enfants	0,50 \$